



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-Verbal n° 2

Réunion du 23 mars 2026

Président : Mohamed EL MAADIOUI

Présents : Alain BERTAILS – Jean-Baptiste BRAU-GAYE – Hubert FORESTIER –
Patrick GRANDE – Azzedine IAKINI – Mathieu PENIN.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation PV
2. Statut de l'Arbitrage 2025/2026
3. Etude des dossiers individuels d'arbitres
4. Liste des nouveaux arbitres
5. Mise à jour du nombre d'arbitres couverts par club
6. Examen des clubs en infractions au 28 février 2026

1. APPROBATION PV

Après relecture, le Procès-verbal n° 1 de la réunion du 24 septembre ainsi que son Additif sont approuvés à l'unanimité.

2. STATUT DE L'ARBITRAGE

La version du Statut de l'arbitrage de la saison 2025/2026 est en ligne sur le site internet du District.

[Lien pour y accéder](#)

3. ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS D'ARBITRES

Dossier 1-25/26 – Sidi SALIM SIDI – Application de l'article 30 du Statut de l'Arbitrage.

La Commission du Statut de l'Arbitrage a examiné la situation de Monsieur **SALIM SIDI Sidi - Licence 2548279922**, arbitre sénior de District, licencié avec le club de District **ENFANTS DES ILES (564953)** depuis le 23/11/2025.

Il est rappelé que Monsieur **SALIM SIDI Sidi** était précédemment licencié à la **Ligue Mahoraise de Football**, au sein du club **BANDRELE FC (563963)**. Son départ de ce club est intervenu le **26 août 2025**, pour un motif de **changement de résidence**.

Après étude du dossier et des éléments fournis, la Commission constate que la demande est motivée au sens de l'**article 33C du Statut de l'Arbitrage**, les conditions réglementaires étant respectées, à savoir :

- La distance entre l'ancien club et le nouveau club est supérieure à 50 km,
- La distance entre la nouvelle résidence de l'arbitre et son nouveau club est inférieure à 50 km.

En conséquence, et conformément à l'**article 33 du Statut de l'Arbitrage** relatifs aux conditions de couverture, la Commission décide d'accorder à Monsieur **Sidi SALIM SIDI** de couvrir le club **ENFANTS DES ILES** en qualité d'arbitre, **à compter de la saison en cours** et sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

4. LISTE DES NOUVEAUX ARBITRES REPRESENTANT UN CLUB POUR LA SAISON 2025/2026 (Sous réserve de réalisation de leur quota de matchs)

La Commission valide la liste des 24 nouveaux arbitres suivants :

NOM – Prénom	Date de l'examen FIA	Catégorie arbitre	Club	Niveau
DARMAN Guillaume	22/11/25	Sénior	BARBAZAN	D1
COSTA Lorenzo	21/02/26	Très jeune	BAZILLAC	D1
COSTA REBELO BAIAO Kevin	21/02/26	Sénior	ELPY BBL	R3
CAMARA Ibrahima	22/11/25	Sénior	ENFANTS DES ILES	D4
CHAUVIN Christophe	22/11/25	Sénior	FC PVG	R3
MASSELIN Luka	22/11/25	Jeune	HAUT ADOUR	R3
MULLER Anthony	21/02/26	Sénior	HAUT ADOUR	R3
SALOMON Hugo	22/11/25	Très jeune	HAUT ADOUR	R3
MARCHAIS Guillaume	21/02/26	Sénior	HORGUES ODOS	D2
BESSARD DUPARC Sylvain	22/11/25	Sénior	JUILLAN	R3
LECHAT Faustine (Féminine)	22/11/25	Jeune	JUILLAN	R3
PEZERIL Laly (Féminine)	22/11/25	Jeune	JUILLAN	R3
SODES Patrice	22/11/25	Sénior	LANNEMEZAN	D1
BARRY Thierno Abdoulaye	22/11/25	Jeune	LOURDES	R1
DE BARROS GONCALVES Abilio Fernando	21/02/26	Sénior	LOURDES	R1
HAMIS Sofiane	21/02/26	Sénior	LOURDES	R1
PEGUY Gérald	22/11/25	Sénior	LOURDES	R1
PREVOT Miguil	22/11/25	Sénior	SOUES	R2
CISSE Amara Junior	22/11/25	Jeune	TARBES PF	N3
KONE Youssouf	22/11/25	Jeune	TARBES PF	N3
SANCHO Damien	22/11/25	Sénior	TARBES PF	N3
SANCHO Madhi	22/11/25	Très jeune	TARBES PF	N3
THIOR Mouhamed	21/02/26	Jeune	TARBES PF	N3
MAUCOLOT Ilyes	22/11/25	Jeune	VAL D'ADOUR	D1

5. MISE A JOUR AU 28 FEVRIER DU NOMBRE D'ARBITRES COUVERTS PAR CLUB

Clubs de District :

- Départemental 1 (D1) : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur habilité à officier en senior,
- Autres divisions : 1 arbitre.

NOM – Prénom	N° licence	Catégorie arbitre	Niveau
AUREILHAN – D1 (02 séniors)			
CHAUZET Antonin	1846517171	Sénior	District
BIZID Imèd	2543655505	Sénior	District
BARBAZAN – D1 (02 séniors et 01 jeune)			
DARMAN Guillaume	1876523397	Sénior	District
SANCHEZ Keleas	2548502267	Jeune	District
TIFIT Jean-Noël	1896525238	Sénior	District
BAZILLAC – D1 (01 jeune) MANQUE 01 ARBITRE SENIOR			
COSTA Lorenzo	9604664337	Jeune	District
GER – D1 (02 séniors)			
CHITOU Maven	9603841125	Sénior	District
LAMAGNERE Emmanuel	1820172745	Sénior	District
LANNEMEZAN – D1 (01 sénior) MANQUE 01 ARBITRE			
SODES Patrice	9603111846	Sénior	District
MARQUISAT – D1 (01 sénior) MANQUE 01 ARBITRE			
CANDELIER Elisabeth	1829727295	Sénior	District
NESTES – D1 (03 séniors et 02 jeunes)			
EPITO Philippe	1899650507	Sénior	District
ZEROUALI Aziz	1839739050	Sénior	District
LORILLARD Rudy	2548471795	Jeune	District
IAKINI Abdallah	2547538416	Jeune	Ligue
IAKINI Azzedine	1820492723	Sénior	Ligue
ORLEIX – D1 (01 sénior et 01 jeune)			
LASSERRE Bertrand	1806538908	Senior	District
ZUERAS Matis	2548369895	Jeune	District
TARBES FOOTBALL CLUB – D1 (01 sénior) MANQUE 01 ARBITRE			
AMILLAT Sébastien	1839756691	Senior	Ligue
VAL D'ADOUR – D1 (01 sénior et 03 jeunes)			
COMMERES Lény	2546967760	Jeune	District
DUBOIS FIGUEIREDO Nathan	2546649547	Jeune	District
IBANEZ Antoine	2546587620	Senior	District
MAUCOLOT Ilyes	2547076196	Jeune	District
COTEAUX – D2 (01 sénior)			
RICAUD Pierrick	1485315567	Sénior	Ligue

HORGUES ODOS – D2 (02 séniors)			
MARCHAIS Guillaume	1839736432	Sénior	District
SALLES Etienne	1866515561	Sénior	District
US TARBAISE NOUVELLE VAGUE – D2 (02 séniors)			
DERRAJI Ayad	2543478957	Senior	District
ROMDHANI Yanis	2546111160	Senior	District
BORDES – D3 (01 sénior)			
GRANDE Patrick	1212715249	Sénior	District
ENFANTS DES ILES – D4 (02 séniors)			
CAMARA Ibrahima	9604345553	Sénior	District
SALIM SIDI Sidi	2548279922	Sénior	District
SARRANCOLINOIS – D4 (01 sénior)			
ALMEIDA SANTOS Joao Pedro	1839734771	Senior	District

Clubs de Ligue :

- Régional 1 (R1) : 5 arbitres dont 3 majeurs habilités à officier en senior,
- Régional 2 (R2) : 4 arbitres dont 2 majeurs habilités à officier en senior,
- Régional 3 (R3) : 3 arbitres dont 2 majeurs habilités à officier en senior,

NOM – Prénom	N° licence	Catégorie arbitre	Niveau
LOURDES – R1 (04 séniors et 03 jeunes)			
ESTRADE Joël	1800451865	Sénior	District
RAHMANI Alban	2546773854	Jeune	District
ARTUS Rémi	2546977320	Jeune	District
BARRY Thierno Abdoulaye	9605227563	Jeune	District
DE BARROS GONCALVES Abilio Fernando	2547468937	Sénior	District
HAMIS Sofiane	9602292144	Sénior	District
PEGUY Gérald	1810666771	Sénior	District
SOUES – R2 (04 séniors et 01 jeune)			
ZEROUALI Abdelmjid	1839750596	Senior	District
DELAS Axel	2548608308	Senior	District
CARLIER Alexandra	1899650363	Senior	District
MAILHOU Nina	9604746319	Jeune	District
PREVOT Miguil	2518682209	Sénior	District
ELAN PYRENEEN BBL – R3 (07 séniors et 01 jeune)			
CLOAREC Eric	329221161	Sénior	District
COSTA REBELO BAIÃO Kevin	2543820382	Sénior	District
NABONNE Florent	25444459018	Sénior	District
PONTICO Anthony	2543600774	Sénior	District
POUCHAIN Yoni	2544979667	Sénior	District
CUBERTAFON Michael	1810916636	Sénior	District

CUBERTAFON Rylley	2547772193	Jeune	District
PROMENEUR Jimmy	2543816641	Sénior	District
FC PYRENEES VALLES DES GAVES – R3 (05 séniors)			
CANAPLE Chemsy	2338153378	Sénior	District
CHAUVIN Christophe	1846523182	Sénior	District
BAT Pierre	1829718468	Sénior	District
DAHAN Elmehti	2544570792	Sénior	Ligue
RIBEIRO DA SILVA HEN. Nuno	2546772844	Sénior	District
HAUT ADOUR – R3 (03 séniors et 04 jeunes)			
MASSELIN Luka	2548232922	Jeune	District
MULLER Anthony	1816523381	Sénior	District
MUR Rémi	1856519773	Sénior	District
SALOMON Hugo	9605425542	Jeune	District
JUILLAN – R3 (02 séniors et 02 jeunes)			
AHAMADI Ibrahima	2546886145	Sénior	District
BESSARD DUPARC Sylvain	1829723166	Sénior	District
BOUSIGUES Thierry	1839738347	Sénior	District
CAMPIONI Mathieu	2548524348	Jeune	District
DEMANGE Matt	2546975380	Jeune	District
LECHAT Faustine (Féminine)	9602275349	Jeune	District
PEZERIL Laly (Féminine)	2548172575	Jeune	District
SEMEAC – R3 (04 séniors)			
HAMZA KIARED Ahmed	2546822602	Senior	District
ATTOUMANE Anli	2547055903	Senior	District
MAIZA Stéphane Djamel	2546867775	Senior	District
ALAOUI Mahdi	1866521597	Senior	District

Clubs de National :

- **National 3 (N3) : 6 arbitres** dont 1 formé été reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs habilités à officier en senior,

NOM – Prénom	N° licence	Catégorie arbitre	Niveau
TARBES PYRENEES FOOTBALL – N3 (05 séniors et 06 jeunes)			
AMMOR Brahim	1746218562	Senior 2020-2021	District
ANDOUMBA Kenn Romuald	2548262043	Senior 2016-2017	District
CISSE Amara Junior	9604839147	Jeune 2025-2026	District
DOUMERC Evan	2546100783	Jeune 2021-2022	Ligue
EL BOUAZZATI Saïf	2546649456	Jeune 2021-2022	Ligue
ESPUIG André	1846513748	Senior 2004-2005	District
GAVARD Daniel	1899650810	Senior 1993-1994	District
KONE Youssouf	9604318716	Jeune 2025-2026	District
SANCHO Damien	1866519349	Senior 2025-2026	District
SANCHO Madhi	2548162776	Jeune 2025-2026	District
THIOR Mouhamed	9602764246	Jeune 2025-2026	District

6. LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 28 FEVRIER 2026 (Articles 41 – 46 - 47 – 48 – 49 du Statut de l'Arbitrage)

Situation au 28 février (Articles 46 et 48)

Statut de l'arbitrage 2025/2026					
Sanctions financières – Infraction du club					
Instance	Niveau du club	1 ^{ère} saison d'infraction	Instance	Niveau du club	1 ^{ère} saison d'infraction
	Ligue 1	600 €		Régional 1	180 €
	Ligue 2	600 €		Régional 2	140 €
	National 1	400 €		Régional 3	120 €
	National 2	300 €		Autres (Décision Ligue)	50 €
	National 3	300 €		Départemental 1	120 €
	D1 Féminine	180 €		Départemental 2, 3 et 4 (Décision Ligue)	50 €
	D2 Féminine	140 €		Equipes de jeunes (Décision Ligue)	50 €
	D1 Futsal	180 €			
	D2 Futsal	140 €			
2 ^{ème} saison d'infraction		3 ^{ème} saison d'infraction	4 ^{ème} saison d'infraction et au-delà		
Amendes doublées		Amendes triplées	Amendes quadruplées		

Statut de l'arbitrage 2025/2026		
Sanctions sportives – Infraction du club		
La réduction du nombre de mutation(s) ne s'applique qu'à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée		
Le nombre de mutations de base par équipe est fixé à SIX dans tous les championnats de Ligue et de District		
1 ^{ère} année d'infraction	2 ^{ème} année d'infraction	3 ^{ème} année d'infraction et au-delà
02 mutés en moins	04 mutés en moins	Aucun muté + Pas d'accession pour l'équipe 1 à la division supérieure

Précisions : Les sanctions sportives (*réduction du nombre de mutations*) ne s'appliquent pas aux clubs dont l'équipe première est en dernière série des championnats de Districts et cela tant que celle-ci reste en dernière série.

La Commission précise qu'un club en règle au 28 février peut néanmoins être déclaré en infraction au 15 juin, si ses arbitres n'ont pas effectué à la date du 15 juin le nombre de matches requis.

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent s'assurer tout au long de la saison, en consultant **Footclubs**, que leurs arbitres sont bien en activité afin d'effectuer le nombre de matches requis. **Les Clubs ne peuvent invoquer l'ignorance de la situation de leurs arbitres.**

Pour rappel, les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison :

Les arbitres représentant un club doivent donc, indépendamment de leurs indisponibilités pour convenances personnelles, diriger un nombre de matches minimum défini par les quotas ci-dessous.

Concernant les affaires relevant de sa compétence, la commission retient les dispositions suivantes :

- Sénior titulaire ou stagiaire de 2^{ème} année (à partir de 20 ans au 1^{er} juillet) : **20 matches**
- Jeune arbitre titulaire ou stagiaire de 2^{ème} année : **15 matches**
- Nouvel arbitre / Stagiaire 1^{ère} année : **10 matches** (Session(s) avant le 31/12) – **05 matches** (Session(s) après le 31/12)

Nota : Le quota est réduit au prorata temporis pour les nouveaux arbitres.

5-1 Clubs de Ligue et National en infraction au 28/02/26

La liste des clubs de Ligue et National est gérée et publiée par la CRSA sur le site de la LFO.

5-2 Clubs de District en infraction au 28/02/26

La Commission valide la liste des **clubs de District en infraction** et informe ces clubs que les amendes financières sont applicables immédiatement et les sanctions sportives le seront au cours de la saison 2026/2027 :

Clubs de Départemental 1

Quatre clubs (4) de cette division sont en **infraction** avec le Statut de l'Arbitrage.

FC BAZILLAC (Affiliation 553002) => **1^{ère} année** d'infraction – **Amende 120 € - Deux joueurs mutés en moins** en équipe première dès le début de la saison 2026/2027.

Obligations du Statut de l'Arbitrage : 2 arbitres, dont 1 majeur.

Effectif du club au 28/02 de la saison en cours : 1 arbitre très jeune.

LANNEMEZAN FCP (Affiliation 553755) => **3^{ème} année** d'infraction – **Amende 360 € - Aucun muté** en équipe première dès le début de la saison 2026/2027.

Obligations du Statut de l'Arbitrage : 2 arbitres, dont 1 majeur.

Effectif du club au 28/02 de la saison en cours : 1 arbitre majeur.

US MARQUISAT (Affiliation 517586) => **2^{ème} année** d'infraction – **Amende 240 €** -
Quatre joueurs mutés en moins en équipe première dès le début de la saison 2026/2027.

Obligations du Statut de l'Arbitrage : 2 arbitres, dont 1 majeur.

Effectif du club au 28/02 de la saison en cours : 1 arbitre majeur.

TARBES FOOTBALL CLUB (Affiliation 563769) => **1^{ère} année** d'infraction – **Amende 120 €** - **Deux joueurs mutés en moins** en équipe première dès le début de la saison 2026/2027.

Obligations du Statut de l'Arbitrage : 2 arbitres, dont 1 majeur.

Effectif du club au 28/02 de la saison en cours : 1 arbitre majeur.

Clubs de Départemental 2

Néant

Clubs de Départemental 3

Néant

Clubs de Départemental 4

Néant

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce procès-verbal, sont susceptibles d'appel (conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées de Football, dans les conditions de forme et de délai prévues par les Articles 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Mohamed **EL MAADIOUI**

Président



Jean-Baptiste **BRAU-GAYE**

Secrétaire de séance

